

## **Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA complémentaire du regroupement disciplinaire**

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, MM. J.-P. Barutaut, P. Desmazeau, M.-C. Hascouet, J.-Y. Maraquin et J.-P. Tosi. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR).

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement *s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire.*

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu en **semaines 48, 49 et 50.**

L'agent s'inscrit au regroupement le plus proche de sa résidence administrative lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- EPL de Lyon, site du LEGTA à Dardilly (69) du **mardi 24 novembre à 14 heures au jeudi 26 novembre à 12 heures,**
- EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort du CFA-CFPPA de la Gironde (33) du **mardi 01 décembre à 14 heures au jeudi 03 décembre à 12 heures,**
- EPLEPA de Laval, site du CFPPA (53) du **mardi 08 décembre à 14 heures au jeudi 10 décembre à 12 heures,**

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

**Date limite d'inscription à ce regroupement : 12 novembre 2020 – 18h00**

**Les agents contractuels des DROM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.**

⇒ **lien vers le programme du regroupement**

**Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire sont assumés par le niveau national :**

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse Mélagri ;**

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR) après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation.**

**Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA**

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique